GT « Interconnexion IP » de la FFTélécoms

Compte-rendu de la réunion du 15/05/2023

Editeur : FFT / Orange / Contributeurs participants du GT

**Participants**

FFTélécoms  Nikita Bogomolov (en présentiel)

IP Directions : Fabien Thapon (en présentiel)

SFR : Huimin Li, Blandine Thomas

Bouygues Telecom : Lionel Hoffmann

Colt : Sophie Bercovici

Odigo : Alexandre Colonna

Orange : Dimitrios Kotzatapanis (en présentiel), Gilles Taillandier

Ainsi Soit Tel : Gilles Sauvaire

**Absents/excusés :**

P. Hugueny (Verizon), Legos, Hub One, EIT, Syma mobile

**Lieu de la réunion :** FFTéléoms (Paris 75116) + Réunion Teams

**Ordre du jour :**

1. Approbation du CR de la réunion du 17/04/2023
2. Consultation publique sur la V3.2 du profil SIP FFTélécoms
3. Traitement des headers SIP inconnus présents dans l’INVITE initial reçu à l’interface SIP d’interconnexion inter-opérateurs
4. Prochaine réunion du GT
5. **Approbation du CR de la réunion du 17/04/2023**

Le projet de compte-rendu proposé par Odigo est approuvé en séance avec les remarques suivantes :

a) From contenant un n° court

Position IP Directions : OK pour l’accompagner d’un P-AI avec un numéro national du plan de numérotation défini par l’ARCEP, mais pas obligatoirement associé à l’accès voix utilisé côté opérateur de départ, mais plutôt « idéalement ».

Position Orange : afin de minimiser les impacts de bout en bout (fonctions réseau déclenchées en aval de l’interface d’interconnexion (e.g. enquêtes judiciaires, IL), plateformes de services en arrivée, etc.), on ne doit plus modifier le texte du draft pour la V3.2, spécification qui doit partir en consultation publique sans nouveaux délais.

b) Transport en SIP FFTélécoms du n° court d’urgence appelé avant traduction

IP Directions indique que l’option proposée par Orange (dans le cadre de la future V3.3) pour transmettre de bout en bout un n° court d’urgence composé par l’appelant (en plus du n° noir résultant de la traduction du n° court) « présente des **risques de sécurité** » car elle permettrait à un opérateur de réseau intermédiaire (intervenant en tant que transitaire entre l’opérateur de réseau de départ utilisé par l’appelant et le réseau de l’opérateur de terminaison qui raccorde le PSAP appelé) de connaitre la correspondance entre n° court, n° noir et localisation. A clarifier…

En outre, l’OT indique qu’il ne faut pas parler de cette option au CCED car cela risque de ralentir cette entité gouvernementale dans **l’adaptation des textes légaux sur le traitement des appels urgents** mentionnée lors de la multilatérale FFTélécoms/APNF/CCED du 10 janvier 2023.

Réunion CCED :
En attendant leur décision, indiquer qu’attente de leurs retours. Comment faire jusqu’au service d’urgence d’identifier que ça en est un RPH SPH, il faut ainsi bien cadrer le sujet.

Demande du CR de la réunion avec le sujet du PANI

Hors réunion : problème de sécurité potentiel car la signalisation contient à la fois le numéro noir, le numéro d’urgence, et la localisation, mais l’utilisation de RPH engendrera le même problème. A revoir en 3.3 avec la discussion sur la valorisation du To et R-URI.

1. **Consultation publique sur la V3.2 du profil SIP FFTélécoms**

Pas de remarque majeure sur le dernier draft envoyé par Orange le 3 mai dernier aux membres du GT => **Lancement ASAP de la consultation jusqu’au 18 juin 2023 inclus.**

Partage de la consultation envois :

|  |  |
| --- | --- |
| **Constructeur** | **Opérateur qui contacte**  |
| Oracle  | Bouygues | Orange  |  | SFR |
| Ericsson  | Bouygues  |  |  |  |
| Nokia  |  | Orange |  | SFR |
| RIbbon  |  |  | Colt |  |

Date finale de réponse industriels

Jusqu’au 18.06

Partage à l’Arcep et réunion pour présenter le profil (post consultation)

A communiquer avant le sujet MAN du 25 Juillet, donc à effectuer avant le MAN à Finalement après le 25 Juillet, plutôt septembre
Donc présentation plutôt septembre et validation avant la fin du mois d’Aout avec validation de tous les commentaires

**3. Traitement des headers SIP inconnus présents dans l’INVITE initial reçu à l’interface SIP d’interconnexion inter-opérateurs**

Pour IP Directions, Odigo et Ainsi Soit Tel, besoin de clarifier ce que signifie SUPPORTED, MANDATORY, MAY BE SENT, NOT APPLICABLE… (Orange a rappelé que le GT « Interconnexion IP » s’est toujours basé sur les standards internationaux pour construire cette spécification)

IP Directions est d’accord sur le fait que, par défaut, on ne doit pas envoyer un header SIP qui ne fait pas partie du profil SIP FFTélécoms. En effet, il faudrait limiter le besoin de fragmentation UDP lié à l’envoi à l’interface SIP de messages SIP trop volumineux.

Pour le cas des headers SIP reçus dans l’INVITE initial et **non supportés dans le profil**, Odigo propose de distinguer 2 cas :

* header normalisé au niveau 3GPP ? => on laisse passer le header en transparent.
* header non normalisé => on filtre/rejette ce header.
1. **Display Name**

Note : ce champ du header From est parfois affiché sur le terminal de l’appelé, mais cela dépend :

* de l’annexe technique du contrat de terminaison voix de l’opérateur de terminaison de l’appel
* du terminal utilisé par l’appelé

L’opérateur ‘Ainsi Soit Tel‘ set satisfait de la prise en compte dans la V3.2 de la spécification SIP FFTélécoms sur le transport de ce champ (a priori un équipement d’interconnexion traversé par un appel SIP/SIP devrait être transparent à ce champ). Evidemment il ne sera pas nécessairement affiché sur le terminal d’un appelé SIP (voir note plus haut).

Orange précise que la V3.2 du profil SIP FFTélécoms ne prend pas en compte les besoins de l’interopérabilité de bout en bout d’un service de type « Présentation du Nom de l’appelant » (cf. liste des services supplémentaires pris en compte par le GT dans ses travaux, détaillée au § 1.1 du profil). En outre, l’ARCEP n’a pas fait (pour l’instant ?) de demande vers la FFTélécoms sur l’interopérabilité d’un tel service de communication inter-personnelle.

Hors réunion : voir CR de la réunion du groupe interco du 24/07/2023

1. **Prochaine réunion du GT**

Le 19 juin 2023 chez Bouygues Telecom (Meudon).